



Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 6 septembre 2022, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;
Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe.

2022-09-255

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
3. Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 22 août 2022
4. Comptes à payer et application des règlements nos 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois d'août 2022

Comités et organismes régionaux

5. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-35 - Autorisation d'émission d'un permis pour la modification d'une ouverture en façade - 59, rue Brosseau - Zone 122-H - Secteur soumis à un P.I.I.A.
6. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-36 - Autorisation d'émission d'un permis pour des travaux de transformation en façade - 222, rue Principale - Zone 212-H - Secteur soumis à un P.I.I.A.
7. Création Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels - Nomination membres

Ressources humaines

8. Embauche animatrice - Statut étudiant - Service des loisirs, culture et vie communautaire - Biblio-vélo et Créa-Vélo - Période du 14 juillet au 12 septembre 2022
9. Embauche de commis à la bibliothèque - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 5 octobre 2022 au 5 septembre 2023

Contrats, mandats et acquisitions

10. Adjudication de contrat - Achat d'une fourgonnette utilitaire avec échelle télescopique isolée - Appel d'offres n° TP2223
11. Adjudication de contrat - Services professionnels - Surveillance de l'infrastructure technologique - Appel d'offres n° TI-2020-01
12. Modification contrat initial - Coûts supplémentaires - Appel d'offres n° GE2202



13. Renouvellement - Assurances cyber-risques - Période du 1^{er} juillet 2022 au 1^{er} juillet 2023

Affaires courantes

14. Modification au calendrier des séances ordinaires 2022 - Séance du mois d'octobre
15. Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes - 26 octobre 2022
16. Appui à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire - 19 au 25 septembre 2022
17. Affaires nouvelles
18. Période de questions et réponses
19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasiloises et Grandbasilois (19 h 32 à 20 h 26)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

2022-09-256

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 22 août 2022

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 août 2022;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 août 2022, sans être lu publiquement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-09-257

RÉSOLUTION

Comptes à payer et application des règlements nos 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois d'août 2022

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois d'août 2022 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	798 721,67 \$
➤ Activités d'investissement	<u>65 949,10 \$</u>
	<u>864 670,77 \$</u>

De prendre acte du rapport du directeur général daté du 14 juillet 2022, déposé en application de l'article 3 du règlement n° 926 relatif à l'embauche d'employés temporaires ou d'étudiants;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-09-258

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-35 - Autorisation d'émission d'un permis pour la modification d'une ouverture en façade - 59, rue Brosseau - Zone 122-H - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour la modification d'une ouverture située en façade de la résidence du 59, rue Brosseau, dans la zone 122-H;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-22-35, adoptée le 16 août 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification d'une ouverture en façade de la résidence située au 59, rue Brosseau, dans la zone 122-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-09-259

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-36 - Autorisation d'émission d'un permis pour des travaux de transformation en façade - 222, rue Principale - Zone 212-H - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour des travaux de transformation en façade de la résidence située au 222, rue Principale, dans la zone 212-H;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-22-36, adoptée le 16 août 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux de transformation en façade de la résidence située au 222, rue Principale, dans la zone 212-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-09-260

RÉSOLUTION

Création Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels - Nomination membres

CONSIDÉRANT le projet de Loi n° 64 sanctionné en 2021 visant à moderniser l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels, dont la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE dorénavant, il est requis pour tous les organismes publics de créer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;



CONSIDÉRANT QUE le Comité aura le rôle et la responsabilité, entre autres, d'exercer un leadership en contribuant à la promotion d'une culture organisationnelle visant à renforcer la protection des renseignements personnels et en favoriser la transparence;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé d'une personne responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, d'une personne chargée de la gestion documentaire et de toute autre personne dont l'expertise est requise;

CONSIDÉRANT QUE le comité relève du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation de greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 15 août 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la création du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, composé des membres suivants :

- La greffière ou en son absence, la personne substitut de l'accès à l'information;
- La conseillère en gestion documentaire;
- La directrice du Service des ressources humaines;
- Le directeur des technologies de l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-09-261

RÉSOLUTION

Embauche animatrice - Statut étudiant - Service des loisirs, culture et vie communautaire - Biblio-vélo et Créa-Vélo - Période du 14 juillet au 12 septembre 2022

CONSIDÉRANT les projets Biblio-Vélo et Créa-Vélo faisant partie de l'entente de développement culturel 2021-2023, intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 23 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que cette employée puisse débiter le 14 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'embauche de madame Julie Brunelle, à titre d'animatrice, statut étudiant, à compter du 14 juillet 2022, et ce, jusqu'au 12 septembre 2022, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-09-262

RÉSOLUTION

Embauche de commis à la bibliothèque - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 5 octobre 2022 au 5 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement de la bibliothèque requiert l'embauche de commis à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE pour la qualité et le bon fonctionnement la bibliothèque a besoin d'effectifs avec de l'expérience;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement six commis à la bibliothèque, statut étudiant et un commis sur la liste de réserve et que tous ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur travail à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 23 août 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De reconduire à titre de commis à la bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour la période du 5 octobre 2022 au 5 septembre 2023 les personnes suivantes :

- Émilie Beaudry;
- Camille Cousineau;
- Thomas Gauthier;
- Fanny Houle;
- Béatrice P. Pouliot;
- Catherine Richard;
- Jade Venne.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, culture et vie communautaire, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-09-263

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Achat d'une fourgonnette utilitaire avec échelle télescopique isolée - Appel d'offres n° TP2223

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour l'achat d'une fourgonnette utilitaire avec échelle télescopique isolée, appel d'offres n° TP2223;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux soumissions le 22 août 2022, aux montants suivants, taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les Équipements RH	144 891,50 \$
Venne Ford	140 306,00 \$*
*non conforme	

CONSIDÉRANT la recommandation du technicien municipal du Service des travaux publics, monsieur Charles Martin, en date du 23 août 2022;



EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme et d'adjuger à Les Équipements RH le contrat pour l'achat d'une fourgonnette utilitaire avec échelle télescopique isolée, appel d'offres n° TP2223, au montant de 144 891,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 22 août 2022.

Il est de plus résolu, d'imputer la présente dépense au règlement d'emprunt no 1170 relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 830 000 \$ ainsi que les frais de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-09-264

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat -Services professionnels -Surveillance de l'infrastructure technologique -Appel d'offres n° TI-2022-01

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour des services professionnels de surveillance de l'infrastructure technologique, appel d'offres n° TI-2022-01;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture deux soumissions le 26 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse qualitative des soumissions, une enveloppe de prix a été ouverte

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE FINAL	RANG FINAL
Drummond Informatique Itée 9282-4010 Québec inc. (Genetic)	89	1
	-	-

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection qui s'est tenu le 1er septembre 2022 et de celle du directeur du Service des technologies de l'information, monsieur Martin Beaulieu, en date du 1er septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De retenir la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final et d'adjuger à la firme Drummond Informatique Itée le contrat pour les services professionnels de surveillance de l'infrastructure technologique, appel d'offres n° TI-2022-01, pour un montant de 159 475,96 \$ (*montant corrigé*), taxes incluses, conformément aux documents déposés en date du 26 août 2022.

Il est de plus résolu que la part de la Ville de Saint-Basile-le-Grand dans ce contrat soit de l'ordre de 59 002,79 \$, taxes incluses, pour 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-09-265

RÉSOLUTION

Modification contrat initial - Coûts supplémentaires - Appel d'offres n° GE2202

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2022-05-154, le conseil adjugeait à Excavation Jonda inc. le contrat pour des travaux civils et électriques sur diverses rues, appel d'offres n° GE2202, au montant de 3 890 788,49 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications et demandes de changement ont été apportées au contrat initial du projet, entraînant un impact important sur l'aspect financier;



CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires au contrat s'élèveront à environ 260 000 \$, représentant une augmentation de 6,9 % du coût initial du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le solde disponible au Règlement d'emprunt n° 1182 autorisant une dépense et un emprunt de 4 280 000 \$ pour des travaux civils et électriques - Avenue de Montpellier, rue Bella-Vista, rue de la Chanterelle, rue des Hironnelles, parc des Mésanges et parc du Ruisseau est suffisant afin de couvrir les coûts supplémentaires au contrat initial;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., et madame Mégane Grégoire-Larouche, gestionnaire de projet, en date du 24 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les modifications au contrat initial et d'autoriser l'installation de la gaine structurale requise;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'accepter les modifications au contrat initial et d'autoriser l'installation de la gaine structurale requise;

Que ces dépassements de coût totalisant de 260 000 \$, soient imputés au règlement d'emprunt n° 1182.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-09-266

RÉSOLUTION

Renouvellement - Assurances cyber-risques - Période du 1^{er} juillet 2022 au 1^{er} juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville a joint l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques, pour la période 2019-2024, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, par la résolution n° 2019-03-052;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de cette assurance a été octroyé à BFL Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette police d'assurance venait à échéance le 1^{er} juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les cités et villes nous autorise à négocier les termes de renouvellement de gré à gré avec l'assureur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 18 août 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat d'assurances cyber-risques avec BFL Canada inc., rétroactivement au 1^{er} juillet 2022 et ce, jusqu'au 1^{er} juillet 2023, le tout aux conditions et termes soumis;

D'autoriser le paiement de la prime au montant de 14 637,15 \$, taxes et frais de l'Union des municipalités du Québec inclus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-09-267

RÉSOLUTION

Modification au calendrier des séances ordinaires 2022 - Séance du mois d'octobre

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit tenir au moins une séance ordinaire par mois;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022, adopté par la résolution n° 2021-11-344, la séance du mois d'octobre de l'année courante doit se tenir le 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les élections provinciales sont prévues à cette même date;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier adopté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De déplacer la séance ordinaire du conseil du mois d'octobre 2022 fixée le lundi 3 octobre 2022 au mardi 4 octobre 2022, à 19 h 30 à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista.

Il est de plus résolu qu'un avis soit publié à cet effet, conformément à la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-09-268

RÉSOLUTION

Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes - 26 octobre 2022

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à dresser la liste des immeubles à vendre à l'enchère pour les taxes municipales et les droits de mutation non payés en date du 31 décembre 2021;

De tenir la vente à la Salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 10 h le 26 octobre 2022;

D'autoriser le trésorier à charger tous les frais encourus dans le cadre de cette vente aux propriétaires concernés, soit notamment, les frais de recherche et de publication au registre foncier du Québec, les frais de publication dans le journal, les frais d'huissier, les frais de poste, les frais du greffier de la Cour supérieure, les frais de certificats de charges et hypothèques et les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

D'autoriser le trésorier à exclure de cette vente les immeubles dont les taxes et droits de mutation dus au 31 décembre 2021, capital, pénalités, intérêts et frais, auront été payés avant le jour de l'adjudication;

D'autoriser le trésorier ou en son absence la trésorière adjointe à offrir, pour et au nom de la Ville, le montant des arrérages dus à la Ville sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères;



2022-09-269

De nommer la greffière ou en son absence le greffier intérimaire, officier responsable de cette vente et autoriser celle-ci à signer, pour et au nom de la Ville, tous les actes et documents donnant effet à la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION

Appui à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire - 19 au 25 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National invite la Ville à adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National est aussi un CITOYEN corporatif;

CONSIDÉRANT QUE par ses activités, le Canadien National génère nuisances et dangers, notamment :

- Vitesse des convois de marchandises;
- Nombre élevé de wagons par convoi;
- Fréquence élevée des passages de train;
- Vibrations occasionnées par le passage à grande vitesse de longs convois;
- Risques de dommages au solage et aux bâtiments occasionnés par les vibrations;
- Claquements entendus en raison de certains joints de rail mal entretenus;
- Bruits;
- Erreurs de signalisation (barrière abaissée sans présence de train);
- Trains immobilisés sur la voie ferrée scindant la ville en deux;
- Risques d'affaissement de terrain;
- Transport de matières dangereuses.

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022;

De demander aux autorités du Canadien National d'élargir le spectre des possibilités qui pourraient rendre plus sécuritaire le transport des marchandises et, par le fait même, réduire les nuisances au bien-être de notre collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (20 h 53 à 21 h 00)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.



2022-09-270

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe